



Modèle de Bulletin d'Adhésion - Année 2020

Association des Cadets de la Gendarmerie Nationale de la Corrèze (ACGN Corrèze)

Respect de la réglementation RGPD (cases à cocher) :

- je donne mon consentement à l'utilisation par l'association ACGN Corrèze des données personnelles ci-dessous afin d'assurer la gestion de mon adhésion et son traitement statistique.
- je donne mon consentement à l'utilisation par l'association ACGN Corrèze des données personnelles ci-dessous afin d'assurer mon information sur les activités et les prises de position de l'association.

Nom : Prénom :

Date de naissance : Téléphone personnel :

Adresse personnelle :

Code postal : Commune :

Courriel :@.....

Catégorie d'emploi (cocher la case adéquate) :

- Gendarmerie départementale
- Gendarmerie mobile
- PATS* Gendarmerie
- Cadet de la Gendarmerie
- Autre (préciser) :

* PATS : personnels administratifs, techniques et scientifiques

Grade :

Direction/Service/Site d'implantation :

Matricule : Numéro d'adhérent (en cas de renouvellement) :

Situation (cocher la case adéquate) :

- première adhésion
- renouvellement d'adhésion

Cotisation* : (chèque à l'ordre de « ACGN Corrèze » ; l'adhésion est individuelle)

- 20,00 € pour un membre actif
- 20,00 € pour un membre « Cadet »
- montant libre à préciser , € pour un membre bienfaiteur

Don* : Je souhaite faire un don complémentaire de€

* A compter du 29 septembre 2020, le montant de la cotisation et des dons est fiscalement déductible à hauteur de 66% de l'impôt sur le revenu. A titre d'exemple, pour les seules personnes physiques concernées par l'impôt sur les revenus, le tableau suivant vous permet de connaître le coût réel de votre don, une fois la déduction fiscale appliquée

Votre don :	10 €	15 €	20 €	25 €	30 €	50 €	100 €	200 €	300 €	400 €	500 €	1 000 €
Coût réel après fiscalité :	3,40 €	5,10 €	6,80 €	8,50 €	10,20 €	17 €	34 €	68 €	102 €	136 €	170 €	340 €

Cadre réservé au trésorier de l'ACGN Corrèze

Adhésion enregistrée le :

Par :

Montant du versement :

Réglé par : chèque numéraire virement

Références du versement :

Date et signature du demandeur :



CONDITIONS D'ADHESION A L'ACGN CORREZE

L'Association des Cadets de la Gendarmerie Nationale de la Corrèze (ACGN Corrèze) est une association professionnelle. Conformément à l'article 5 de ses statuts et à son règlement intérieur, il faut, pour faire partie de l'association, être majeur ou avoir l'autorisation parentale ou du représentant légal pour les mineurs et avoir été agréé par le conseil d'administration qui statue à chacune de ses réunions sur les demandes d'adhésion qui lui sont présentées pour devenir membre actif, membre « Cadet » ou membre bienfaiteur.

Les objectifs de l'ACGN Corrèze sont clairement orientés sur le sens civique, le respect, l'esprit citoyen, la découverte des métiers de la gendarmerie et la mise en oeuvre du SNU (Service National Universel).

Ces ambitions prennent tout leur sens dans la déclinaison des actions inscrites dans son texte fondateur et à l'[article 2 de ses statuts](#), en particulier :

- promouvoir le sens civique de jeunes garçons et filles âgés de 15 à 21 ans,
- renforcer le lien Armée-Nation et développer l'esprit citoyen au travers de projets collectifs dans le domaine de l'environnement, des activités sportives, de la solidarité, du respect des différences, de l'ouverture aux autres,
- faire découvrir les métiers de la Gendarmerie Nationale et les possibilités de recrutement qu'elle offre
- mettre en oeuvre le SNU (Service National Universel),
- voire, mettre en oeuvre un programme éducatif citoyen en faveur des jeunes dans le cadre du plan d'égalité des chances.

La demande d'adhésion des membres « Cadet » est subordonnée à l'engagement de payer la cotisation à l'association et de se conformer aux statuts et au règlement intérieur, en toutes leurs dispositions, ainsi qu'au dépôt d'un dossier de candidature « Cadet de la Gendarmerie Nationale » qui sera examinée par une commission d'admission composée au minimum d'un représentant de la Gendarmerie Nationale, du directeur de l'établissement accueillant la classe de cadets et du président de l'association ou de son représentant. Les décisions de la commission d'admission n'ont pas à être motivées et ne sont pas susceptibles de recours.

Les tarifs d'adhésion sont L'adhésion est valable pour l'année civile en cours, soit du 01/01/2020 au 31/12/2020.

JUSTIFICATIFS ET VALIDATION

En poursuivant la procédure d'adhésion, le demandeur atteste remplir les critères d'adhésion énumérés supra et prend l'engagement de fournir au conseil d'administration de l'ACGN Corrèze, pour devenir membre actif, membre « Cadet » ou membre bienfaiteur, l'ensemble des éléments figurant au recto de ce bulletin d'adhésion ainsi que tout élément utile pour attester de sa qualité.

L'admission de tout membre ne devient effective qu'après l'agrément du conseil d'administration de l'association et la réception d'une carte d'adhérent validée pour l'année civile en cours. Le conseil d'administration n'a pas l'obligation de justifier un refus d'admission.

INFORMATIONS RELATIVES À L'UTILISATION DE VOS DONNÉES PERSONNELLES

➤ Finalités, destinataires et durée de conservation :

Les données personnelles demandées lors de la procédure d'adhésion (recto du bulletin) sont rigoureusement nécessaires à la gestion des adhésions et visent à permettre leur traitement statistique, ainsi que l'information des membres quant aux activités et prises de position de l'association. Elles ne sont connues que des seuls membres de l'association ayant le droit d'en connaître déterminé par le Bureau de l'association. L'anonymat des membres est toujours préservé.

Les données communiquées sont conservées pendant une durée maximale de cinq ans.

Ces données ne sont jamais diffusées ou utilisées à l'extérieur de l'ACGN Corrèze sans l'accord du membre.

➤ Vos droits :

La base juridique du traitement des données personnelles est votre consentement. Conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD) figurant au recto du bulletin d'adhésion. Vous disposez des droits d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation des traitements, de portabilité et d'effacement des données qui vous concernent. Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Le délégué à la protection des données de l'association est M. Olivier NAZARETH.

Si vous le souhaitez, vous pouvez exercer vos droits en écrivant à : adherer.acgnc@gmx.fr